



CCAMLR

COMM CIRC 05/34
SC CIRC 05/14

Mardi, 31 Mai 2005

Notification d'intention de pêcher le krill en 2005/06

Téléphone: +61 3 6210 1111

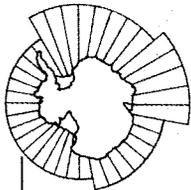
Fax: +61 3 6224 8744

Courriel: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia

181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



CCAMLR

PO BOX 213 NORTH HOBART, TASMANIA. 7002 AUSTRALIA
137 HARRINGTON STREET, HOBART, TASMANIA. 7000 AUSTRALIA
Website: www.ccamlr.org

Ph: (61) 3 6231 0366
Fax: (61) 3 6234 9965
E-mail: ccamlr@ccamlr.org

À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMM CIRC 05/34
SC CIRC 05/14

Hobart, le 31 mai 2005

Notification d'intention de pêcher le krill en 2005/06

Il est rappelé aux Membres qu'en 2003, la Commission a approuvé une procédure pour la notification de mise en place des pêcheries de krill (CCAMLR-XXII, paragraphes 4.37 à 4.39). Tous les Membres ayant l'intention de mener des opérations de pêche au krill pendant la saison 2005/06 sont tenus de remplir la notification ci-jointe avant la réunion du WG-EMM. Les notifications devraient être soumises au secrétariat le 15 juin 2005 au plus tard (la date limite de soumission des documents de réunion du WG-EMM est le 17 juin 2005, heure de Hobart).

D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif

P.J.

**NOTIFICATION D'INTENTION DE PARTICIPATION
À LA PÊCHE DU KRILL ANTARCTIQUE**

Membre : _____

Saison de pêche : _____

Nombre de navires : _____

Niveau de captures prévu (tonnes) : _____

Mois pendant lesquels la pêche aura lieu : _____

Sous-zones et/ou divisions où la pêche se déroulera : _____

Produits à dériver des captures : _____ %

_____ %

_____ %

_____ %

Les informations fournies dans cette notification seront tenues pour préliminaires.
Il est reconnu que des facteurs opérationnels peuvent affecter les niveaux de capture réels et les zones d'activité.